



Reçu le

03 JUL. 2019

HAUTE VIENNE INITIATIVE

PwC pour les Entrepreneurs

INITIATIVE HAUTE VIENNE
16 Place Jourdan
87000 LIMOGES

Limoges, le 28 juin 2019

BORDEREAU D'ENVOI

Madame, Monsieur,

Nous vous remettons, ci-joint, les éléments suivants dont nous vous souhaitons bonne réception.

Nombre	Documents
3	Exemplaires du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
3	Exemplaires du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Gilles NOYER
Associé

PwC Entrepreneurs, SARL, 129 avenue du Sablard 87000 LIMOGES
Téléphone: +33 (0) 5 55 34 19 05, Fax: +33 (0) 5 55 33 73 81, www.entrepreneurs.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre d'Aquitaine. Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 €. Siège social : 179, Cours du Médoc 33 300 Bordeaux RCS Bordeaux 814 416 582. TVA n° FR 81 814 416 582. Siret 814 416 582 00017. Code APE 6920Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lille, Limoges, Lescroit, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.



PwC pour les Entrepreneurs

INITIATIVE HAUTE VIENNE
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31 decembre 2018)

PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes, SAS, 129 avenue du Sablard 87000 LIMOGES
Téléphone: +33 (0) 5 55 34 19 05, Fax: +33 (0) 5 55 33 73 81, www.entrepreneurs.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine, RCS Nanterre 811 599 406.
TVA n° FR 66 811 599 406. Siret 811 599 406 0001 4. Code APE 6820 Z.
Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Châumont, Cognac, Dijon, Lesconil, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.



PwC pour les Entrepreneurs

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 decembre 2018)

Aux Adhérents
INITIATIVE HAUTE VIENNE
16, PLACE JOURDAN
BP 403
87011 LIMOGES CEDEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE HAUTE VIENNE relatifs à l'exercice clos le 31 decembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes, SAS, 129 avenue du Sablard 87000 LIMOGES
Téléphone: +33 (0) 5 55 34 19 05, Fax: +33 (0) 5 55 33 73 81, www.entrepreneurs.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France, Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles, Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €, Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine, RCS Nanterre 811 599 406, TVA n° FR 66 811 599 406, Siret 811 599 406 00014, Code APE 6920 Z
Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lescroil, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Peronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

INITIATIVE HAUTE Vienne
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 3

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limoges, le 13 juin 2019

Le commissaire aux comptes
PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes


Gilles Noyer
Associé

PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes, SAS, 129 avenue du Sablard 87000 LIMOGES
Téléphone: +33 (0) 5 55 34 19 05, Fax: +33 (0) 5 55 33 73 81, www.entrepreneurs.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France, Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €, Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine, RCS Nanterre 811 599 406.
TVA n° FR 66 811 599 406, Siret 811 599 406 00014, Code APE 6920 Z
Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lesclapart, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.

Bilan association

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	10 023,82	10 023,82		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	32 608,45	30 544,88	2 063,57	1 588,42
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	160 012,80	10 012,80	150 000,00	
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	703 202,03	39 182,54	664 019,49	647 947,93
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	905 847,10	89 764,04	816 083,06	649 536,35
Stocks en cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				522,00
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel	227,12		227,12	
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	170 181,89		170 181,89	277 519,87
. Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	891 917,07		891 917,07	945 332,97
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	1 062 326,08		1 062 326,08	1 223 374,84
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	1 968 173,18	89 764,04	1 878 409,14	1 872 911,19

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)
Fonds associatifs et réserves		
Fonds propres		
. Fonds associatifs sans droit de reprise	663 577,55	675 479,71
. Ecarts de réévaluation	30 489,80	30 489,80
. Réserves	159 432,19	157 869,35
. Report à nouveau	-5 998,20	-23 858,51
. Résultat de l'exercice		
Autres fonds associatifs		
. Fonds associatifs avec droit de reprise	850 220,17	843 289,36
. Apports		
. Legs et donations		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
. Ecarts de réévaluation		
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
. Provisions réglementées		
. Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I)	1 697 721,51	1 683 269,71
Provisions pour risques et charges	84 294,85	58 294,85
TOTAL (II)	84 294,85	58 294,85
Fonds dédiés		
. Sur subventions de fonctionnement		
. Sur autres ressources		
TOTAL (III)		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13 249,92	8 269,51
Fournisseurs et comptes rattachés	83 142,86	123 077,12
Autres		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	96 392,78	131 346,63
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	1 878 409,14	1 872 911,19
Engagements reçus		
Legs nets à réaliser		
. acceptés par les organes statutairement compétents		
. autorisés par l'organisme de tutelle		
Dont en nature restant à vendre		
Engagements donnés		

Compte de résultat association

Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Présenté en Euros					
France		Exportations	Total	Total	
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services					
Montants nets produits d'expl.					
Autres produits d'exploitation					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation		177 225,00	137 739,33	39 486	28,67
Cotisations		54 745,89	40 287,25	14 459	35,89
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					
Autres produits		7 450,00	15 175,00	- 7 725	-50,91
Reprise de provisions		9 725,51	13 869,07	- 4 144	-29,88
Transfert de charges					
Sous-total des autres produits d'exploitation		249 146,40	207 070,65	42 076	20,32
Total des produits d'exploitation (I)		249 146,40	207 070,65	42 076	20,32
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)					
Produits financiers					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés		11 205,54	15 998,45	- 4 793	-29,96
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		46 384,90	53 927,48	- 7 543	-13,99
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (II)		57 590,44	69 925,93	- 12 335	-17,64
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion		10 204,48	12 159,20	- 1 955	-16,08
Sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (IV)		10 204,48	12 159,20	- 1 955	-16,08
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)		316 941,32	289 155,78	27 786	9,61
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT					
		-5 998,20	-23 858,51	17 860	74,86
TOTAL GENERAL		322 939,52	313 014,29	9 925	3,17

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 878 409,14 E.

Le résultat net comptable est une perte de 5 998,20 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels .

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'application de la nouvelle réglementation comptable sur les actifs et passifs a été examinée, elle n'a donné lieu à aucun retraitement.

Concernant les actifs, les durées d'amortissement ont été considérées comme conformes à la durée d'utilisation des biens.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique.

Dépôt marque	5 ans
Logiciels	1 an
Site internet	1 an
Agencements aménagts	8 ans
Matériel informatique	3 et 4 ans
Mobilier	3 et 4 ans

Prêts aux créateurs

Les prêts sont valorisés à leur valeur nominale . Une provision pour dépréciation est pratiquée selon des règles fixées arbitrairement :

- 3 impayés et plus : provision de 50% du solde net de garantie.
- 6 impayés et plus : provision de 75% du solde net de garantie.
- Redressement judiciaire : provision de 100% du solde net de garantie.
- Cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours : provision de 100% du solde net de garantie.

Au 31 décembre 2018, les provisions pour dépréciation s'élevaient à 39 182,54 Euros .

Suite à une précision d'Initiative France, les frais de recouvrements des prêts d'honneur sont affectés au bilan fonctionnement et plus au bilan intervention.

Prêts octroyés non versés

Le montant des prêts octroyés mais non versés aux porteurs de projet à la date de clôture du 31/12/2018 s'élève à 32 000,00 Euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Bénévolat

L'enregistrement du bénévolat apparaît en engagements hors bilan .
Ce dernier, valorisé à un coût horaire de 50 euros, s'élève ainsi à 4 367 heures soit 218 350,00 Euros.

Mises à disposition

Pour se conformer aux dispositions d'Initiative France, les mises à disposition sont valorisées en engagements hors bilan et se décomposent ainsi :

- Mises à disposition de la part de la Chambre de Commerce :	
- Locaux	9 486 euros
- Charges locatives	1 462 euros
- Photocopies	695 euros
- Téléphone	199 euros
- Affranchissements	3 566 euros
Total	15 408 euros

Les apports en fonds de prêts

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur accordés par l'association sont enregistrés dans des comptes d'apports avec ou sans droit de reprise selon les obligations conventionnelles.

Les pertes constatées lors de l'exercice précédent sur les prêts d'honneur ont fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle pour les imputer sur les comptes d'apports pour un montant équivalent, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif dans le bilan passif.

Les pertes sont réparties chaque année au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles

Les provisions constatées sont affectées chaque année sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles dans des comptes non nominatifs

Suite à une précision sur les normes imposées par Initiative France, les provisions qui avaient été constatées lors des exercices précédents sur les prêts d'honneur et qui avaient été imputées sur les comptes d'apports, dans des comptes spécifiques, ont été reclassées dans des comptes non nominatifs, toujours en négatif dans le bilan passif.

Le Fond Ferro apparaît au bilan en Créditeurs Divers pour un montant net de 59 250 euros pour une meilleure image fidèle car il correspond à une somme que l'association a gérée pour le compte d'organisme, mais qui ne lui appartient pas et qui est donc susceptible d'être reversé à cet organisme.

Suite à un accord en 2016 de la Caisse des dépôts et du FNADT , les reliquats non utilisés apportés dans le cadre du dispositif Alizé ont été réaffectés au fonds de prêt d'honneur Initiative Haute-Vienne.

Provision pour risques et charges

Il a été constaté une provision de 26 000,00 euros pour tenir compte du risque de non versement du solde (19% du montant fixé par les conventions signées) de la subvention 2018 par le Conseil Régional, risque lié à l'évolution de la structure des charges 2018, et de la prise en compte des dites charges par le dit Conseil Régional,

Annexes

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 905 847 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 024			10 024
Immobilisations corporelles	31 353	1 255		32 608
Immobilisations financières	704 346	587 000	428 131	863 215
TOTAL	745 723	588 255	428 131	905 847

Amortissements et provisions d'actif = 89 764 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 024			10 024
Immobilisations corporelles	29 765	780		30 545
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières	56 398	49 195	56 398	49 195
TOTAL	96 187	49 975	56 398	89 764

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	2 645	2 645	0	1 à 5 ans
Site internet	7 379	7379	0	1 an
Agencements, aménagements divers	5 533	5 392	141	8 ans
Matériel informatique	25 069	24 023	1 047	3 à 4 ans
Mobilier	2 006	989	1 017	3 à 4 ans
TOTAL	42 632	40 569	2 064	

Etat des créances = 1 033 624 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	863 215	508 234	354 981
Actif circulant & charges constatées d'avance	170 409	170 409	
TOTAL	1 033 624	678 643	354 981

Produits à recevoir par postes du bilan = 167 344 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	167 344
Disponibilités	
TOTAL	167 344

Charges constatées d'avance = 0 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 84 295 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	58 295	26 000			84 295
TOTAL	58 295	26 000			84 295

Etat des dettes = 96 393 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	13 250	13 250		
Dettes fiscales & sociales	20 827	20 827		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	62 316	62 316		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	96 393	96 393		

Charges à payer par postes du bilan = 25 348 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	11 336
Dettes fiscales & sociales	14 012
Autres dettes	
TOTAL	25 348

Annexes

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 167 344 E

	Montant
Produits à recevoir sur autres créances	
Divers produits à recevoir (468700)	22 953
Pertes sur apports à recevoir (441710)	
Subventions à recevoir (441700)	144 391
TOTAL	167 344

Charges constatées d'avance = 0 E

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges constatées d'avance(486000)	0
TOTAL	0

Charges à payer = 25 148 E

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs fis non parvenues(408100)	11 336
TOTAL	11 336

	Montant
Dettes fiscales et sociales	
Personnel – charges à payer (428600)	9 964
Org.socx – charges à payer (438600)	4 048
TOTAL	14 012
TOTAL	25 148



PwC pour les Entrepreneurs

INITIATIVE HAUTE VIENNE
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les
conventions réglementées
(Réunion des membres de l'Association relative à
l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre
2018)

PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes, SAS, 129 avenue du Sablard 87000 LIMOGES
Téléphone: +33 (0) 5 55 34 19 05, Fax: +33 (0) 5 55 33 73 81, www.entrepreneurs.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 811 599 406.
TVA n° FR 66 811 599 406. Siret 811 599 406 00014. Code APE 6920 Z.
Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lasconil, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.



PwC pour les Entrepreneurs

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
(Réunion des membres de l'Association relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Adhérents
INITIATIVE HAUTE VIENNE
16, PLACE JOURDAN
BP 403
87011 LIMOGES CEDEX

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATON DES MEMBRES

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation des membres en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DE LA APPROUVEES PAR LES MEMBRES

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par les membres au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

INITIATIVE HAUTE VIENNE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion des membres de l'association relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 2

Mise à disposition de locaux et autres biens :

Votre association a bénéficié sur l'exercice de mises à disposition :

- De locaux et autres biens par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne pour un montant de 15 408€.

Bénévolat :

Votre association a bénéficié au cours de l'exercice de contributions volontaires de ses administrateurs enregistrés en engagements hors bilan pour un montant de 218 350€.

Fait à Limoges, le 13 juin 2019

Le commissaire aux comptes

PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes


Gilles Noyer
Associé

PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes, SAS, 129 avenue du Sablard 87000 LIMOGES

Téléphone: +33 (0) 5 55 34 19 05, Fax: +33 (0) 5 55 33 73 81, www.entrepreneurs.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par actions simplifiée au capital de 1 901 259 €, Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. Siret 811 599 406 00014. Code APE 6920 Z.
Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Chaumont, Cognac, Dijon, Lesonil, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Pau, Péronne, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg.